



Le dialogue social reprend chez B-Cargo

Bruxelles, le 6 novembre 2009. Le Comité de pilotage, organe de concertation entre la direction du Groupe SNCB et les organisations reconnues, s'est de nouveau réuni aujourd'hui pour parler du dossier B-Cargo.

Le Comité de pilotage a évalué l'action de grève du 5 novembre. Il regrette que cette action ait dû être menée et s'est accordé pour tout mettre en œuvre afin d'éviter de nouvelles grèves. Dès lors, il a été convenu de remettre en marche et d'intensifier la concertation sociale et de clarifier en première instance le transfert de l'effectif actuel vers la situation souhaitée.

La direction et les organisations reconnues ont convenu que trois préoccupations majeures devaient être clarifiées en priorité :

- tenter de limiter autant que possible les activités à transférer à la filiale, sans compromettre la viabilité de la filiale et la faisabilité du dossier pour l'Europe;
- donner des garanties maximales pour le personnel statutaire actuel concerné;
- donner des garanties en matière de viabilité du trafic diffus.

Il a été souligné que le principal souci est de maintenir les activités cargo viables à long terme. Dans cet esprit, il sera tenu compte autant que possible, des préoccupations formulées par les organisations reconnues.

Après la réunion du Comité de pilotage, les organisations reconnues ont consulté leurs instances.

La SNCB-Holding est la société faitière du Groupe SNCB et le garant d'un service de qualité optimale. Elle s'acquitte de cette mission en coordonnant et en soutenant les activités de ses deux filiales - la SNCB (l'exploitant) et Infrabel (le gestionnaire de l'infrastructure) - tout en s'assurant de la convergence de leurs stratégies et de l'unité du groupe pour, notamment, atteindre l'équilibre financier. La SNCB-Holding est l'unique employeur des quelque 38 000 membres du personnel du Groupe SNCB. Elle est propriétaire des bâtiments de gare, des parkings et parkings pour vélos, des espaces de location de vélos et des abords des gares. En outre, elle assure les activités de sécurité et de gardiennage sur le domaine ferroviaire ; elle gère les réseaux ICT pour l'ensemble du groupe et veille à la préservation du patrimoine historique relatif à l'exploitation ferroviaire. Elle a pour but de promouvoir le transport ferroviaire sur le réseau belge, l'un des plus denses au monde.

La SNCB est la société anonyme belge de droit public qui garantit l'exploitation et la commercialisation de services de transports ferroviaires national et international de voyageurs et de marchandises. Elle est en charge également de la gestion du matériel roulant. La SNCB emploie quelque 21.000 collaborateurs et réalise un chiffre d'affaires d'environ 2, 2 milliards d'euros (chiffres 2008). Elle gère aussi ses participations dans des sociétés telles que Eurostar, Thalys, IFB ou TRW...La SNCB joue un rôle prépondérant dans le développement d'une mobilité durable en offrant un service qualitatif, fiable et en phase avec le marché.

Infrabel est la société anonyme de droit public responsable de la gestion, de l'entretien, du renouvellement et du développement du réseau ferroviaire belge. L'entreprise est également responsable de l'octroi des licences et des droits de passage aux opérateurs belges et étrangers. La structure particulière de l'actionariat d'Infrabel garantit sa totale indépendance. Infrabel a été créée au 1er janvier 2005 après la scission des Chemins de fer belges et fait partie du groupe SNCB. L'entreprise emploie actuellement quelque 12 500 personnes et réalise un chiffre d'affaires d'environ 1 milliard d'euros (2008).

Contacts PRESSE

SNCB: Anne Woygnet - Tel : 0475/ 49.92.93

INFRABEL: Fanny Charpentier – Tel : 0492/ 74.59.68

SNCB-Holding: Michael François - Tel : 02/526.37.32 – 0486/ 26.31.71